

Image not found or type unknown



Baisse du capital garanti contrat assurance

Par **jo de corse**, le **24/04/2010** à **15:57**

Bonjour,

j ai souscrit cela fait dix ans un contrat assurance vie plus placement pour mon enfant j apprends que mon capital garanti; a terme a baisse de mille euros.Est ce legal? l assureur me dit qu il s agit d une taxe fiscale imposee par l administration.Je trouve cela abherant pouvez vous m eclairer . Merci